

# DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

## DOSSIER D'INSCRIPTION 2026

Site de Beaumont de Lomagne

**Rentrée en septembre 2026**

Du 01 septembre 2026 au 28 février 2028

(et du 01 septembre 2026 au 31 juillet  
2027 pour les BAC PRO ASSP)



**Pour finaliser votre inscription, vous devez transmettre par courrier les pièces ci-dessous à l'adresse suivante avant le 25 juin 2026 :**

➤ **LEAP LESTONNAC**

**30 rue de la République  
82500 BEAUMONT de LOMAGNE**

- La **fiche d'inscription dûment remplie**,
- Une copie de la **carte nationale d'identité** (recto-verso) ou du **passport** en cours de validité ou d'un **titre de séjour** valide à l'entrée en formation,
- Un **document manuscrit de 2 pages maximum** relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation, Vous nous ferez part également de vos attentes et de vos besoins pour réaliser votre projet professionnel.
- Un **curriculum vitae** actualisé,
- La copie des **diplômes obtenus** accordant dispenses, allègement ou équivalence de formation,
- Tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage : **promesse d'embauche en contrat d'apprentissage**.
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites vous devez joindre à votre dossier **une attestation de niveau de langue française** égale ou supérieur au **niveau B2** du cadre européen commun de référence.
- Vous êtes en situation de handicap ou vous souhaitez bénéficiez d'un accompagnement spécifique ? N'hésitez pas à nous en informer afin que nous puissions échanger et envisager ensemble des aménagements pour vous permettre de suivre au mieux votre formation.**

**A l'entrée en formation (Obligatoire) :**

- Un certificat médical attestant que le candidat remplit les obligations d'immunisation et de vaccinations réglementaires pour les professionnels de santé. : DTP, Immunisation contre l'HEPATITE B.  
Les vaccinations du ROR, COVID 19, méningocoque, varicelle et tuberculose sont fortement préconisées.  
Nous vous conseillons vivement de commencer votre vaccination contre l'hépatite B dès que possible.  
Il existe des schémas de vaccination rapide : cf. lien ci-dessous :  
<https://www.mesvaccins.net/web/news/5236-vaccination-contre-l-hepatite-b-nouveaux-schemas-vaccinaux-acceleres-pour-les-adultes>
- Le certificat médical **original, ci-joint** de non contre-indication à la profession d'aide-soignant complété **par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé** (voir la liste sur internet) : Vous devez conserver une copie du document pour vos futurs employeurs.

**Information importante :** « L'attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires » et « l'attestation médicale du médecin agréé » (ci-joint) ne sont pas des pièces obligatoires du dossier d'inscription, **par contre vous devrez les fournir impérativement au plus tard lors de la journée d'information.**  
Condition indispensable pour être admis définitivement en formation.

**VOTRE DOSSIER DOIT ETRE COMPLET POUR GARANTIR VOTRE ADMISSION EN FORMATION**

## FICHE D'INSCRIPTION - RENTRÉE de septembre 2026

18 mois ou 11 mois selon le diplôme

Site de Beaumont de Lomagne

N° de Dossier :

**A compléter lisiblement**

NOM DE NAISSANCE : .....	
NOM d'USAGE : .....	
Nom utilisé dans la vie courante <b>lorsqu'il diffère du nom de naissance</b> : nom de son époux ou nom de son épouse, double nom (nom de ses parents ou nom des deux époux accolés...)	
PRÉNOM(S) : .....	
DATE DE NAISSANCE /__ /__ /__ /__ /__ /__	SEXE /__ /__ F pour Féminin – M pour Masculin
LIEU DE NAISSANCE .....	DÉPARTEMENT DE NAISSANCE /__ /__ /__
NATIONALITÉ : .....	
<i>Information : Pour les ressortissants hors Union européenne, un titre de séjour valide est demandé à l'entrée de la formation.</i>	
ADRESSE COMPLETE	
N° : ..... Voie/chemin : .....	
Résidence : ..... Bât. : ..... Apt. : .....	
CODE POSTAL ..... VILLE .....	
TÉLÉPHONE Fixe .....	E-mail .....
PORTABLE .....	
DIPLÔME(S) OBTENU(S) :	
<input type="checkbox"/> BAC ASSP date du diplôme.....	<input type="checkbox"/> DE Auxiliaire de Puériculture date du diplôme .....
<input type="checkbox"/> BAC SAPAT date du diplôme.....	<input type="checkbox"/> AMP date du diplôme .....
<input type="checkbox"/> DEAES date du diplôme .....	<input type="checkbox"/> DE AMBULANCIER date du diplôme .....
<input type="checkbox"/> AVF date du diplôme .....	<input type="checkbox"/> AVS / MC date du diplôme .....
<input type="checkbox"/> Autres diplômes .....	
<input type="checkbox"/> Terminale ou inscrit dans un cursus scolaire – diplôme visé : .....	
<input type="checkbox"/> Je candidate avec un contrat d'apprentissage. Je joins une promesse d'embauche ou un contrat d'apprentissage.	

## CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PROFESSION D'AIDE-SOIGNANT

Arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant.

Je soussigné(e), Docteur

.....  
, **médecin agréé\***, certifie avoir examiné ce jour, M

.....  
J'atteste que le (la) candidat(e) n'est atteint(e) d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession aide-soignant.

Fait à ....., le .....

**Cachet et signature du médecin agréé  
par l'Agence Régionale de Santé (l'ARS)**

**FORMATION / DOSSIER MÉDICAL**

## **Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires**

Je, soussigné(e) Dr \_\_\_\_\_, certifie que :

Monsieur / Madame Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le :

remplit les obligations d'immunisation et de vaccinations réglementaires pour les professionnels de santé. : DTP, Immunisation contre l'HEPATITE B.

Son IDR de référence date du .....

**Signature et cachet obligatoires du médecin :**

**Lieu et Date :**

## Conditions d'accès à la formation par la voie de l'apprentissage

- Etre âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation et de moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage. (Dérogation d'âge possible pour les personnes reconnues travailleurs handicapés ou les sportifs de haut niveau).
- Avoir trouvé un employeur qui accepte de vous recruter en contrat d'apprentissage. (Le CFA peut vous accompagner dans vos recherches).
- En apprentissage, vous n'avez pas d'épreuve de sélection, c'est votre futur employeur qui procède à un entretien de recrutement et valide votre capacité à suivre la formation.
- Etre titulaire du Permis de conduire ou en cours d'obtention
- Posséder un ordinateur portable ou tablette avec accès internet

## Comment trouver un contrat ?

- Prendre contact avec un centre d'information et de documentation pour la jeunesse (CIDJ), le site Cap Emploi de votre Région ou une mission locale
- Aller directement sur les sites d'organisations qui vous intéressent (beaucoup ont un onglet « Recrutement ») Clinique, EHPAD, SSIAD...
- Recontacter les organisations dans lesquelles vous avez travaillé (ou fait un stage) et qui sont dans le secteur qui vous intéresse.
- En parler autour de vous, à votre famille, à vos amis
- Vous faire accompagner par l'équipe de la Croix Rouge si vous êtes déjà inscrit(e) dans une de nos formations
- Rechercher sur des sites d'offres d'emploi

### Quelques pistes de sites :

- [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)
- [www.orientation-pour-tous.fr](http://www.orientation-pour-tous.fr)
- <https://labonnealternance.pole-emploi.fr/>

Une fois que vous avez trouvé des offres, vous pouvez envoyer par email un CV et une lettre de motivation à la structure ou bien prendre contact directement avec eux, soit par téléphone, soit en allant les rencontrer sur place.

## Coût de la formation en apprentissage

La prise en charge de la formation s'effectue par le biais de l'OPCO de référence de l'établissement avec lequel vous avez signé le contrat d'apprentissage. La formation est gratuite pour l'apprenti.

## Qu'elle est la durée du contrat d'apprentissage aide-soignant

Notre formation en contrat d'apprentissage dure 18 mois. Vous pouvez démarrer votre contrat dans la structure de l'employeur 3 mois avant de débiter votre formation ou la terminer 2 mois après. L'alternance se déroule avec des temps de formation à l'institut de formation aide-soignant du CFA (770 h) et des temps de pratique en milieu professionnel (770h) au sein de votre structure employeur ou d'une autre structure. **Période de l'alternance : Du 01 septembre 2026 au 28 février 2028 ou du 01 septembre 2026 au 31 juillet 2027 pour les ASSP.**

## Calendrier des inscriptions

<b>Dates des inscriptions</b>	Du 04 mai 2026 au 25 juin 2026
<b>Examen des dossiers</b>	À la réception du dossier complet
<b>Confirmation de votre admission d'entrée en formation</b>	À la réception du CERFA ou de la promesse d'embauche
<b>1<sup>er</sup> jour de formation au CFA</b>	Le 31 août 2026

## Intervenants

Une équipe de professionnels pluridisciplinaire du domaine sanitaire public et privé.  
Un formateur référent qui vous suit durant toute la formation.

## Méthodes pédagogiques

- Enseignement en alternance basé sur une pédagogie active et participative intégrant cours magistraux, travaux de groupe et ateliers d'apprentissage pratiques.
- Une approche pratique par « mise en situation professionnelle simulée » se rapprochant des conditions réelles du métier.
- Un suivi pédagogique individualisé permet à chaque apprenti d'identifier ses difficultés, de déterminer ses axes de progrès et d'évaluer sa progression.
- L'équipe pédagogique met à disposition de l'apprenti des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.
- Des enseignements à distance par voie numérique. (l'acquisition d'un ordinateur est indispensable, il peut se faire dans le cadre de l'aide au premier équipement)

## Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage contribue à l'insertion professionnelle, il a pour objectif de donner un enseignement théorique, un emploi aux jeunes et d'obtenir un diplôme qualifiant. Tout en travaillant et en respectant le code du travail, l'apprenti se forme à un métier tout le long de son apprentissage. **La formation est gratuite pour l'apprenti.**

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail établi entre l'établissement de santé et le jeune. Il s'adresse aux jeunes âgés de 17 à 29 ans révolus (aucune dispense d'âge ne sera accordée sauf pour les personnes reconnues travailleurs handicapés). L'apprentissage permet aux jeunes de suivre la formation aide-soignant en institut et de travailler auprès d'un employeur sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage.

## Pourquoi devenir apprenti(e) ?

- ✓ Vous obtenez une expérience de terrain et professionnalisante, liée au métier pour lequel vous vous formez
- ✓ Vous êtes accompagné(e) par un maître d'apprentissage expérimenté et par les équipes du centre de formation
- ✓ Vous trouvez facilement un emploi à la fin de votre formation
- ✓ Vous vous confrontez au quotidien de la vie d'un établissement
- ✓ Vous ne payez pas votre formation, elle est financée par l'employeur
- ✓ Vous recevez un salaire pendant toute la durée de la formation et bénéficiez des avantages salariés

## Le salaire de l'apprenti :

Pour le secteur du **Sanitaire, Social et Médico-Social privé à but non lucratif (SSSMS)**, voici la grille de rémunération revalorisée à appliquer :

	Jeunes de 16 à 17 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 25 ans
1ère année d'exécution du contrat	35% du salaire minimum de croissance	50%	65% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui soit inférieur à 65% du SMIC
2ème année	45%	60%	75% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui soit inférieur à 75% du SMIC
3ème année	55%	70%	85% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui soit inférieur à 85% du SMIC

## Vous vous engagez à :

- ✓ Effectuer le travail confié par l'employeur
- ✓ Suivre les cours du CFA
- ✓ Respecter les horaires de travail du CFA et de l'employeur
- ✓ Respecter les règlements intérieurs du CFA et de l'employeur

## Les + de la formation à la Croix-Rouge française

- ✓ Une grande expertise liée aux métiers sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- ✓ Des formations de qualité, enseignées par des professionnels et pédagogues qualifiés
- ✓ Un accompagnement individuel, depuis la recherche d'un employeur jusqu'à la fin du contrat d'apprentissage
- ✓ Des méthodes pédagogiques basées sur l'apprentissage pratique et adaptées aux réalités du métier enseigné
- ✓ Un accès au réseau national des partenaires de la Croix Rouge

## Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par la Croix-Rouge française pour l'établissement de votre dossier pédagogique et administratif et pour le suivi de votre formation.

Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales.

Le responsable de traitement est le Président de la Croix-Rouge française et, par délégation, le Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège de la Croix-Rouge française au 98, rue Didot - 75014 Paris ou [DPO@croix-rouge.fr](mailto:DPO@croix-rouge.fr).

Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au secrétariat de la filière formation ou [qualite.irfss-occitanie@croix-rouge.fr](mailto:qualite.irfss-occitanie@croix-rouge.fr).

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »

### Article 27 de la loi du 06/01/78

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 06 janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Ces droits peuvent être exercés à tout moment auprès de l'IFAS d'inscription. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment.